

## Arrêté du Maire

N° 2026-4311 AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Considérant le nombre important de bons de commande émis par la Collectivité et l'impossibilité pour le Maire, les Adjointes, la Directrice Générale des Services et ses adjoints d'assurer la signature de tous les bons de commande.

**Objet : Délégation de signature – Bons de commande – Monsieur Sylvain BOTELLA – Service Bâtiments – Logistique – Espaces Publics**

Arrêtons,

### Article 1 :

Délégation de signature est donnée pour les bons de commande à l'agent municipal désigné ci-après et dans les conditions suivantes :

#### **1.1 Bons de commande d'une valeur inférieure à 770 € H.T (sept cent soixante-dix euros hors taxes) :**

- Monsieur Sylvain BOTELLA, Agent de maîtrise principal, Responsable unité éclairage public, pour ce qui concerne les activités liées à l'éclairage public, au stationnement payant et à la signalisation lumineuse.

### Article 2 :

La délégation ainsi accordée subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée par un nouvel arrêté.

### Article 3 :

Le présent arrêté est applicable dès transmission en Sous-Préfecture, affichage et notification.

### Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbéliard le 13 AVR. 2026

09.04.2026

Botella Sylvain



Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

N° 2026-431 /AG (suite)



**SPECIMEN DE SIGNATURE :**

- M. Sylvain BOTELLA : .....

Déposé en Sous-Préfecture le : **15 AVR. 2026**

Affiché le : **15 AVR. 2026**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

*[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature]*